



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E165277

VALABLE JUSQU'AU 12/04/2025

ÉDITÉ LE 19/06/2024

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 29/03/2016

Forme juridique : SAS

Capital : 500

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC AGEN 819812314

Siret : 819 812 314 00014

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés :

Assurance Responsabilité Travaux :

MAAF 147083702G001

Assurance Responsabilité Civile :

MAAF 147083702G001

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/01/2024

Raison sociale : LAMBROT & CO

32 RUE PIERRE MANSENCAL  
47420 HOUEILLES

Téléphone : 07 61 70 70 81

Portable :

Site Internet : www.sas-lambrot

E-mail : saslambrot@gmail.com

Responsabilité légale :

LAMBROT THIBAUD PRÉSIDENT / LAMBROT CATHERINE DIRECTRICE  
GENERALE

Fax :

Effectif moyen : 1

Tranche de classification : EFF1

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5131	Installation de chauffe-eau solaire en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m <sup>2</sup>	25/01/2024
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	28/02/2023
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m <sup>2</sup> Mention RGE	28/02/2023

## Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Chauffage et/ou eau chaude solaire	25/01/2024
o Pompe à chaleur : chauffage	27/05/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	10/01/2023

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE

AGENCE  
QUALIBAT

AGENCE DE PAU  
TECHNOPOLE HELIOPARC  
2 AVENUE PIERRE ANGOT  
CS 8011  
64053 PAU CEDEX 09

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.